

DÉCISION
D2022-30

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-7 ;

DECIDE

Article 1 : Madame Laëtitia GUILLOTEAU première conseillère du corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, est nommée rapporteure générale adjointe auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Paris, le 30 décembre 2022



Bruno LASSERRE